

**PROMULGATION**

**RÈGLEMENT RCA09 09003**

**AVIS** est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 6 avril 2009, le règlement suivant:

**RCA09 09003** RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 77 000 \$ POUR LA RECONSTRUCTION ET LA MISE AUX NORMES DES TREMPLINS DE LA PISCINE SOPHIE-BARAT

Ce règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter lors du registre tenu du 20 au 23 avril 2009 et a été approuvé par la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 8 juin 2009.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

**DONNÉ** à Montréal, ce douzième jour de juin deux mille neuf.

Chantal Châteauvert  
Secrétaire d'arrondissement